



VALIDATION D'UNE PROPOSITION DANS LE CADRE DE LA DPS

Réf : QUA/MO/G/102
Version : 03
Date d'application :
03/03/2016

	Rédacteur	Validation	Approbation
Date :		12/06/2014	12/06/2014
Nom :	Robert Mazziotta/ groupe de travail	COFIL	Philippe Rolland
Fonction :	Relai qualité		Directeur

CHANGEMENT DE VERSION			
<u>Version</u>	<u>Date</u>	<u>Motifs</u>	<u>Pages concernées</u>
2	14/01/2015	Précision sur l'origine de la demande	2
3	03/03/2016	Précision sur l'application des procédures	3

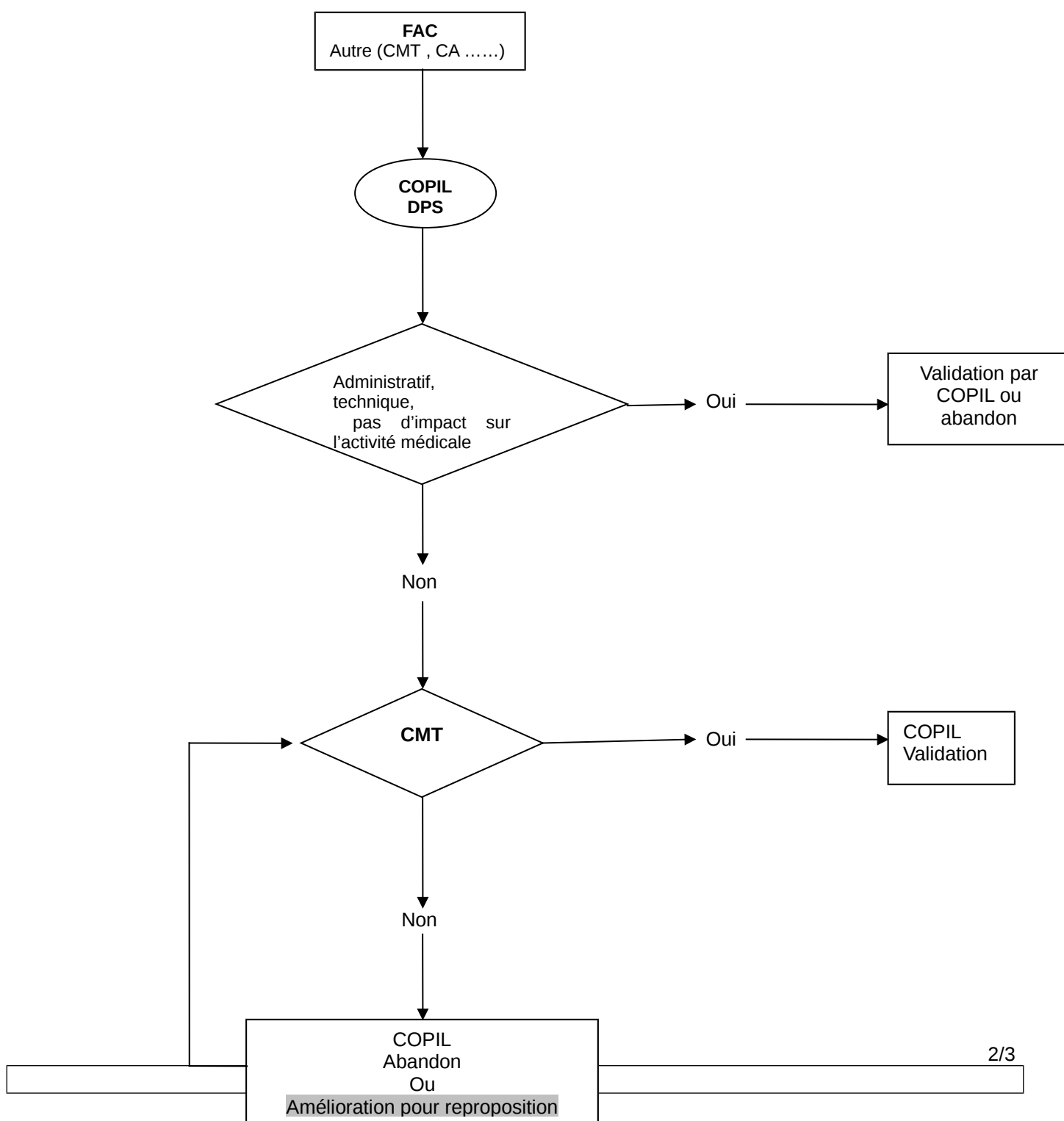
Objet :

Ce mode opératoire a pour objet de décrire le mode de validation d'une proposition faite dans le cadre de la démarche de progrès.

Description de l'activité :

Cf le logigramme qui suit.

Logigramme





VALIDATION D'UNE PROPOSITION DANS LE CADRE DE LA DPS

Réf : QUA/MO/G/102
Version : 03
Date d'application :
03/03/2016

Rôle du COPIL dans l'application des procédures.

Une procédure validée par le COPIL (avec l'accord de la CMT lorsqu'il s'agit d'une décision ayant un impact sur le travail des médecins) doit être appliquée.

Lorsqu'une FAC (FAC/FEI pour mémoire) est en rapport avec la non application d'une procédure, le COPIL est habilité à faire un rappel de la procédure.

S'il s'agit de faire une injonction pour l'application de la procédure, cela relève de l'encadrement.